



DREYER
610 Avenue Vidier
84270 VEDENE

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Exploitation d'ateliers de fabrication de panneaux isothermes

Commune de Vedène

SOMMAIRE

PAGES

1	PREAMBULE	3
2	DESCRIPTION DU SITE ET DES ACTIVITES	4
2.1	Localisation	4
2.2	Présentation du site et des activités	4
2.2.1	Nature des activités	4
2.2.2	Description du site	5
2.2.3	Produits stockés : nature des produits et mode de stockage	6
2.2.4	Nature des équipements	7
2.2.5	Utilités	7
2.2.6	Effectif et rythme de travail	7
2.3	Description des procédés	7
2.4	Classement ICPE	8
2.5	Caractéristiques principales du site en terme de consommations et d'émissions	12
2.5.1	Eau	12
2.5.2	Air	14
2.5.3	Déchets	15
2.5.4	Bruit	17
2.5.5	Accès au site et trafic	17
2.5.6	Energie	17
3	ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	18
4	ANALYSE DES EFFETS ET MESURES ASSOCIEES	20
4.1	Effets sur le milieu physique	20
4.1.1	Sols et sous-sols	20
4.1.2	Effets sur l'eau	20
4.1.3	Ressource en eau	21
4.2	Gestion des émissions atmosphériques	21
4.2.1	Emissions liées au trafic routier	21
4.2.2	Emissions liées aux installations de combustion et à la production	22
4.2.3	Emissions liées aux installations liées à la production	22
4.3	Gestion des émissions sonores	22
4.4	Gestion des déchets	22
4.5	Effets sur les milieux naturels	23
4.6	Effets sur le paysage	23
4.7	Effets sur la santé	23
4.8	Analyse des effets cumulés	24
5	CONCLUSION	25

1 PREAMBULE

La présente note qui accompagne la demande d'examen au cas par cas s'inscrit dans le cadre de l'exploitation de la société DREYER située sur la commune de Vedène (84).

La société **DREYER** exploite sur la commune de Vedène des ateliers de fabrication de panneaux isothermes pour chambres froides, des bureaux et des aires de stockage et de logistique. Le site qui s'étend sur 12 641 m² comprend plusieurs bâtiments et est implanté dans une zone liée principalement aux activités industrielles et artisanales.

Le site ne possède actuellement aucun acte administratif connu au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et souhaite ainsi régulariser sa situation à travers la constitution d'un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale au titre des ICPE.

Au vu du type d'établissement et des activités, la démarche entre dans le cadre de l'application de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement (rubrique 1 du tableau – « **Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation** »).

CATEGORIES DE PROJETS	PROJETS SOUMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	PROJETS SOUMIS A L'EXAMEN AU « CAS PAR CAS »
1. Installations classées pour la protection de l'environnement (dans les conditions et formes prévues au titre 1er du livre V du code de l'environnement).	a) Installations mentionnées à l'article L. 515-28 du code de l'environnement.	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
	b) Installations mentionnées à l'article L. 515-32 du code de l'environnement.	
	c) Carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.	
	d) Parcs éoliens soumis à autorisation mentionnés par la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues à l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement).
	e) Elevages bovins soumis à autorisation mentionnés par la rubrique 2101 (élevages de veaux de boucherie ou bovins à l'engraissement, vaches laitières) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.	
	f) Stockage géologique de CO ₂ soumis à autorisation mentionnés par la rubrique 2970 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.	c) Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE

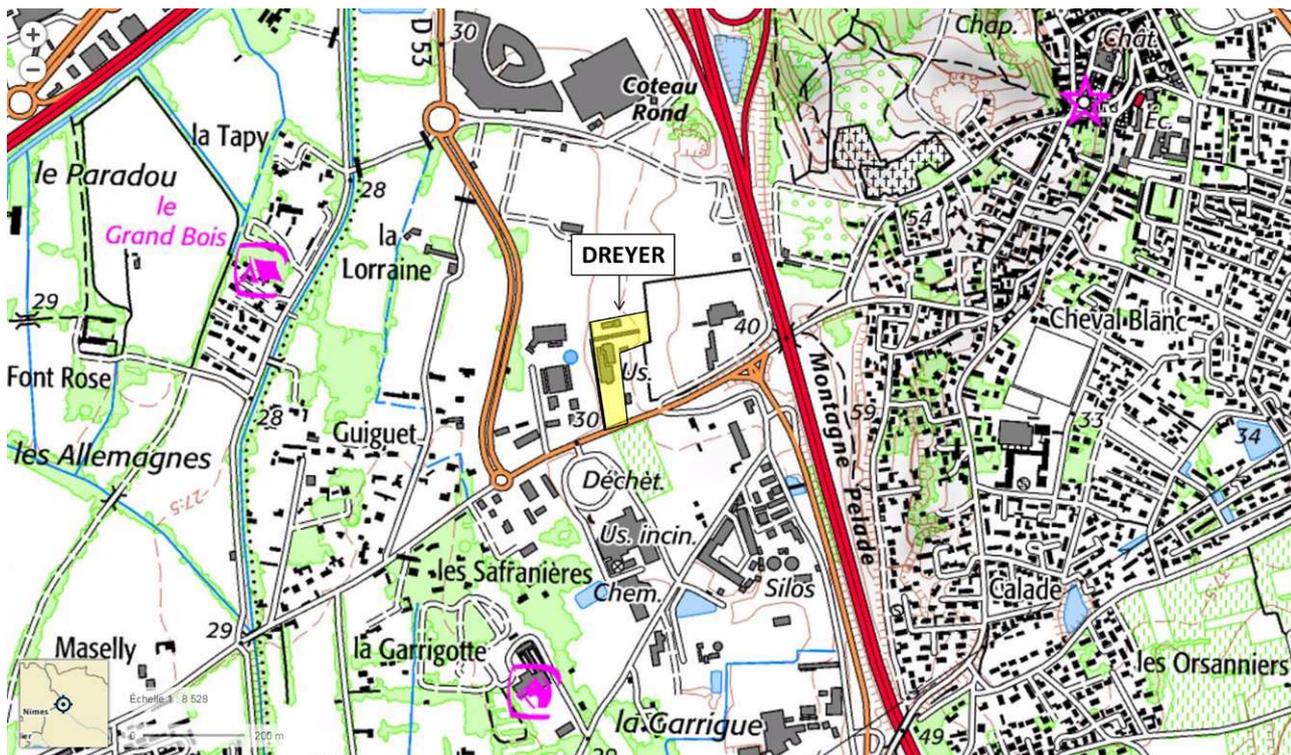
La présente note d'accompagnement en complément des pièces réglementairement obligatoires a pour but de mettre en évidence les enjeux environnementaux présents aux abords du site et de présenter à l'Autorité environnementale les impacts prévisibles liés à l'exploitation du site et les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les effets préjudiciables.

2 DESCRIPTION DU SITE ET DES ACTIVITES

2.1 LOCALISATION

La société DREYER est située sur la commune de Vedène à 7 km environ d'Avignon, dans le département du Vaucluse.

La localisation est présentée ci-dessous.



Localisation de l'usine DREYER de Vedène (Données extraites de la carte IGN)

2.2 PRESENTATION DU SITE ET DES ACTIVITES

2.2.1 Nature des activités

La société **DREYER** a pour vocation la fabrication et l'installation d'équipements aérauliques et frigorifiques industrielles. Spécialiste de la chambre froide et des cloisons et panneaux isothermes pour la grande distribution, la société existe depuis 1980.

Les produits fabriqués sont aussi utilisés pour la construction modulaire de locaux technique, bureaux, habitations,... via sa filiale Easycube4 Trading.

L'industrie de Vedène, située dans le département du Vaucluse, constitue l'unité de fabrication des produits et assure la production de 180 000 m² de panneaux (production 2016) et 5 000 portes par an avant leur assemblage au niveau des sites de montage.

Il est projeté d'augmenter ces volumes de production de 30% dans les années à venir par une utilisation accrue de l'outil de production, sans accroissement des zones de stockage.

2.2.2 Description du site

L'emprise au sol du site s'étend sur environ 12 641 m². L'installation est sise avenue Vidier à VEDENE dans une zone réservée essentiellement aux activités industrielles.

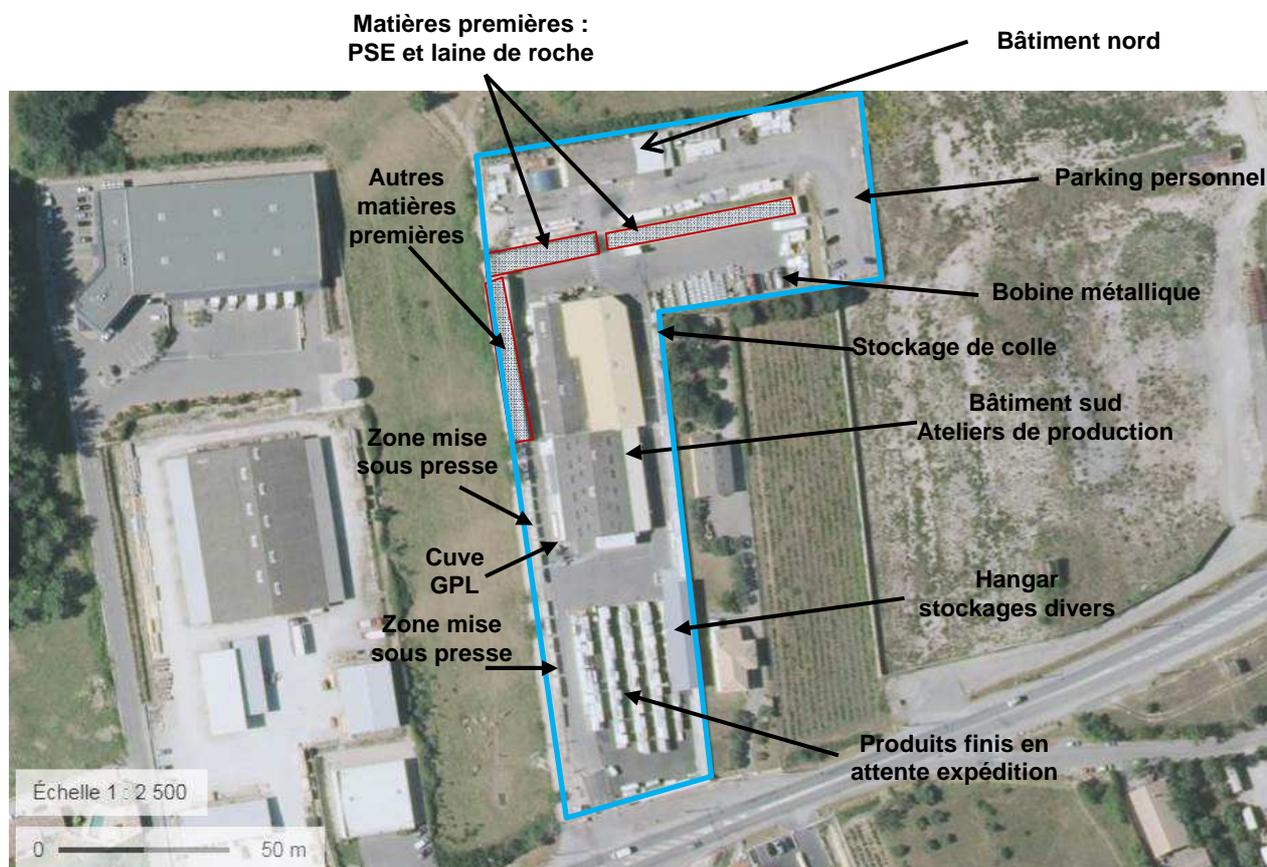
Le site comprend:

- Une zone de stockage de matières premières sous auvent ;
- Un bâtiment Nord de 360 m² qui sert de lieu de stockage divers ;
- Un bâtiment Sud de 1 950 m² où se déroule la production : on retrouve notamment la chaîne de collage, les activités de montage manuelle et de découpage des portes et panneaux ;
- Un hangar de stockage de 260 m² environ où sont stockés des matériels divers nécessaires à l'élaboration de kits d'assemblage.
- Une zone de stockage de produits finis, en extérieur.

De par son activité, le site dispose également d'aménagements nécessaires à son fonctionnement au niveau des espaces extérieurs, notamment :

- Un poste de distribution de carburant (Gazole Non Routiers) pour les engins motorisés du site,
- Un parc de stationnement réservé aux véhicules légers du personnel et des visiteurs, ainsi que les espaces et équipements dédiés à la circulation sécurisée des piétons sur le site,
- Des espaces réservés à la circulation et au stationnement de véhicules poids lourds (à proximité de l'accueil du site et à côté du stock conteneur,
- D'ouvrages assurant l'adduction en eau potable et l'assainissement du site.

La vue aérienne ci-dessous permet de visualiser le site et les principales installations présentes.



2.2.3 Produits stockés : nature des produits et mode de stockage

Les matières et produits présents sur site sont détaillés ci-dessous :

- **Les matières premières nécessaires à la fabrication :**
 - o plaques de polystyrène ignifugé, réceptionnées prédécoupées et stockées sur cales en polystyrènes posées sur dalles béton et sous auvent (stockage maximum potentiel de 1080 m³)
 - o plaques de laine de roche (quantité limitée) stockées à proximité du polystyrène ignifugé ;
 - o bobines acier stockées sur sol bétonné,
 - o plaques de tôles stockées dans casier au sol (dalle béton),
 - o bois stockés dans casiers prévus à cet effet ; le stock est limité à environ une dizaine de mètres cubes ;
 - o des profils quart rond en PVC (30 m³).

- **Les produits utilisés dans le cadre de la fabrication :**
 - o Colle NOVAFLEX NL 30 (relevant de la rubrique ICPE 4331) stockée en cuves de 1 000 l : :
 - 4 cuves au maximum stockées dans un local sous température contrôlée (avec contrôle visuel et enregistrement des températures) ;
 - 1 cuve utilisée sur la chaîne de collage dans le bâtiment sud. Cette cuve est positionnée en hauteur, au-dessus de la zone de collage. De l'azote est injectée à l'intérieur de la cuve pour inertage.
 - o Colle ISOLEMFI (non classé ICPE) stockée en bouteilles de quelques kilogrammes : 2 bouteilles au niveau du local de stockage colle fermé et sous température contrôlée et une bouteille en atelier dans le bâtiment sud,

- **Les produits et matières uniquement stockées sur site pour la constitution de kits accompagnant les produits finis avant export, pour montage de l'ensemble sur le site de réception :**
 - o Des aérosols permettant le nettoyage,
 - o Mastic,
 - o Visserie,
 - o Pièces plastiques, métalliques, profils en T,... Ce stockage constitué en grande partie d'éléments métalliques est effectué sur des racks de stockage, avec un rack simple de stockage le long de chaque paroi du hangar.

- **Les produits utilisés en tant qu'utilités :**
 - o 16 bouteilles de gaz de 13 kg de propane stockés dans un parc extérieur dédié à ce stockage pour le fonctionnement des engins de manutention sur site,
 - o Du gazole non routier stocké dans deux cuves aériennes (500 litres + 1125 litres) acheminé à certains engins de manutention du site par un poste de distribution,
 - o Une cuve aérienne de 7 300 dm³ de propane stockée en extérieure et grillagée pour le chauffage.

Les produits finis du site sont des isolants en polystyrène expansé (PSE) ignifugés ayant les propriétés Bs1d0 (« équivalent M1 ») (soit une quantité et vitesse de dégagement faibles concernant les fumées et aucun débris ou gouttelettes enflammés). Les produits fabriqués à partir de laine de roche possèdent la tenue au feu A2s1d0 (« équivalent M0 »). Ces produits sont stockés en extérieur sur des dalles béton rectangulaires d'une quarantaine de mètres de longueur, réparties sur 5 zones principales. La hauteur maximale de stockage est d'environ 4,5 m. La capacité maximale de stockage est de 4800 m³.

2.2.4 Nature des équipements

Les équipements présents pour le travail du bois sont limités et sont constitués de :

- Découpeuse bois ;
- Toupie bois ;
- Raboteuse bois.

La puissance installée de ces installations est faible, de l'ordre de quelques kilowatts.

Concernant les équipements liés au travail des métaux, ceux-ci sont constitués de :

- Pour la chaîne de collage : dérouleuse, cisaille, plieuse/cintreuse ;
- Scie aluminium ;
- Plieuse ;
- Cisaille acier et aluminium ;
- Poinçonneuse ;
- Scie à ruban acier fer plat ;
- Perceuse ;
- Défonceuse encoche aluminium.

La puissance installée de l'ensemble de ces installations est limitée, environ 65 kW au total.

2.2.5 Utilités

Les principales installations sont composées de :

- Un poste de distribution de GNR pour les engins de manutention ;
- Deux chaudières de puissance unitaire de 232 kW pour le chauffage des locaux.

2.2.6 Effectif et rythme de travail

La société DREYER compte un effectif moyen de 40 personnes dont 18 se trouvent sur le site de production de Vedène.

Le site est exploité du lundi au vendredi soit 5 jours par semaine, hors jours fériés. Le site est fermé pendant une à deux semaines en période hivernale.

Les rythmes d'activités sont les suivants :

- pour le personnel d'exploitation et de production : 6h30- 16h (la chaîne de production de collage commence son activité à 8h);
- pour le personnel administratif : 8h-19h.

2.3 DESCRIPTION DES PROCÉDES

Le processus de fabrication des panneaux se décompose synthétiquement ainsi :

- Déroulage de la bobine acier ;
- Avancée des plaques d'acier sur rouleau ;
- Application gravitaire de la colle et pulvérisation d'eau pour que la colle réagisse (colle novaflex) ;
- Stockage tampon des panneaux pour le séchage de la colle, avec mise sous presse ou sangles à cliquet en fonction de la longueur des panneaux.

Les panneaux de polystyrène étant déjà prédécoupés, le recoupage des panneaux est marginal. En cas de besoin, cette découpe est effectuée par un fil chaud.

La fabrication des battants de portes s'effectue par assemblage de bois / acier et polystyrène et collage (colle isolemfi). Les portes fabriquées ont principalement une épaisseur comprise entre 90 mm et 120 mm, voire 140 mm. Après assemblage, l'ensemble est mis sous presse.

2.4 CLASSEMENT ICPE

La synthèse du classement ICPE actualisé est mentionnée dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Désignation des activités	Caractéristiques	Classement
Activités soumises à Autorisation			
2940-2	<p>Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile) à l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des activités de traitement ou d'emploi de goudrons, d'asphaltes, de brais et de matières bitumineuses, couvertes par la rubrique 1521, - des activités couvertes par les rubriques 2445 et 2450, - des activités de revêtement sur véhicules et engins à moteurs couvertes par la rubrique 2930, - ou de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique. <p>2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction). Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) supérieure à 100 kg/j → A b) supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j → DC 	<p>La quantité maximale de colle utilisée (par un procédé autre que le « trempé ») était de 236 kg/j en août 2017 (234 kg/j colle NOVAFLEX et 2 kg/j* de colle ISOLEMFI).</p> <p>Il est projeté d'augmenter cette quantité pour atteindre environ 305 kg/j d'ici les 3 prochaines années.</p> <p>La colle NOVAFLEX est un liquide inflammable avec un point éclair de - 20 °C. Le produit est donc affecté d'un coefficient 1.</p> <p>*La colle ISOLEMFI a un point éclair > à 100 °C. Le produit est donc affecté à un coefficient ½.</p> <p>La quantité de produits utilisés à retenir est donc supérieure à 100 kg/j</p>	(2940-2.a) A
Activités soumises à Enregistrement			
2663-1	<p>Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de)</p> <p>1. A l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc</p> <ul style="list-style-type: none"> a) supérieur ou égal à 45 000 m³ → A b) supérieur ou égal à 2 000 m³, mais inférieur à 45 000 m³ → E c) supérieur ou égal à 200 m³, mais inférieur à 2 000 m³ → D 	<p>Stockage des panneaux en PSE : 1 080 m³</p> <p>Stockage des profils quart de rond en PVC : 30 m³</p> <p>Stockage des panneaux finis en PSE : 4 800 m³</p> <p>Volume maximal stocké = 5 910 m³ (> 2 000 m³)</p>	(2663-1.b) E
Activités non classées – simple affichage			
1435	<p>Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs.</p> <p>Le volume annuel de carburant liquide distribué étant :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Supérieur à 40 000 m³ → A 2. Supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 40 000 m³ → E 3. Supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³ → DC 	<p>1 poste de distribution de Gazole Non Routier, pour le fonctionnement des engins motorisés du site (chariots de manutention)</p> <p>Volume annuel de GNR distribué = 3 000 L soit environ 3 m³ < 500 m³</p>	NC

Rubrique	Désignation des activités	Caractéristiques	Classement
1530	<p>Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure à 50 000 m³ → A Supérieure à 20 000 m³ mais inférieure ou égale à 50 000 m³ → E supérieure à 1 000 m³ mais inférieure ou égale à 20 000 m³ → D 	<p>Stockage de cartons sur le site : Quantité totale maximale = 2 m³ < 1000 m³</p>	NC
1532	<p>Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse visée par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de) 1. Supérieur à 50 000 m³ → A 2. Supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 50 000 m³ → E 3. Supérieur à 1 000 m³ mais inférieur ou égal à 20 000 m³ → D</p>	<p>Stockages de panneaux de bois sur le site (environ 5 casiers) : Quantité totale maximale = 20 m³ < 1000 m³</p>	NC
2410	<p>Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues : A. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3610 → A B. Autres installations que celles visées au A, la puissance de l'ensemble des machines présentes dans l'installation qui concourent au travail du bois ou matériaux combustibles analogues étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure à 250 kW → E Supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 250 kW → D 	<p>Liste des machines utilisées pour le travail mécanique du bois : - découpeuse bois : 1,5 kW - toupie bois : 1 kW - raboteuse bois : 1 kW P installée totale = 3,5 kW < 50 kW</p>	NC
2560	<p>Travail mécanique des métaux et alliages A. Installations dont les activités sont classées au titre des rubriques 3230-a ou 3230-b → A B. Autres installations que celles visées au A, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure à 1000 kW → E Supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1000 kW → DC 	<p>Liste des machines utilisées pour le travail mécanique des métaux : P installée totale = 63,64 kW < 150 kW</p>	NC
2661-2	<p>Transformation de polymères Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de) 2. Par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure ou égale à 20 t/j → E Supérieure ou égale à 2 t/j, mais inférieure à 20 t/j → D 	<p>Sciage et découpage de PSE et PVC : 600 kg/j actuellement et estimée à 700 kg/j d'ici 3 ans. La quantité de matière susceptible d'être traitée mécaniquement est donc inférieure à 2 t/j.</p>	NC

Rubrique	Désignation des activités	Caractéristiques	Classement
2910	<p>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971.</p> <p>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b)i) ou au b)iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b)v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 20 MW → A 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW → DC</p>	<p>Le site possède 2 chaudières fonctionnant au GPL de puissance thermique nominale de 232 Kw.</p> <p>Puissance thermique : 464 kW < 2 MW</p>	NC
2925	<p>Accumulateurs (ateliers de charge d')</p> <p>La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW → D</p>	<p>1 onduleur pour le fonctionnement d'un ordinateur</p> <p>Puissance totale utilisée < 50 kW</p>	NC
4331	<p>Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 1.000 t → A 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1.000 t → E 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t → DC</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t</p>	<p>Le site possède au maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 cuve aérienne de 1 000 L de Bostik NOVAFLEX NL 30 (liquide inflammable de catégorie 2 de densité 1,4 g/cm³) au-dessus de la ligne de collage ; - 4 cuves aériennes de 1000 litres de Bostik NOVAFLEX NL 30 en stockage dans le « local colle » : soit 4000 L <p>Quantité totale maximale = 7 t < 50 t</p>	NC
4718	<p>Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène).</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées) étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 50 t. → A 2. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t. → DC</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Parc de 16 bouteilles de 13 kg de propane : 208 kg - Cuve aérienne de propane : 7 300 dm³ à 25,5 bar (1 m3 environ 510 kg à 15°C et P de vapeur saturante) <p>Quantité totale = 3,9 t < 6 t</p>	NC

Rubrique	Désignation des activités	Caractéristiques	Classement
4734-2	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphtas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>2. Pour les autres stockages :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 1 000 → A</p> <p>b) Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total → E</p> <p>c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total → DC</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 2 500 t</p> <p>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 25 000 t</p>	<p>Deux cuves aériennes GNR pour le fonctionnement des engins de manutention d'une capacité de 500 litres et de 1125 litres</p> <p>Quantité totale : environ 1,4 t < 50 t</p>	NC
4802-2	<p>Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).</p> <p>2. Emploi dans des équipements clos en exploitation.</p> <p>a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg → DC</p> <p>b) Équipements d'extinction, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 200 kg → D</p>	<p>Inventaire des climatiseurs et groupes froids (GF) de capacité unitaire >2kg :</p> <p>- 1 GF fonctionnant au R410 a : 2,55 kg</p> <p>Les autres systèmes (splits autonomes) fonctionnent également au R410 a mais ont des capacités unitaires en fluide < 2 kg</p> <p>Quantité cumulée de fluide = 2,55 kg < 300 kg</p>	NC

Le site n'est pas classé Seveso par dépassement direct d'un seuil ou par la règle des cumuls et n'est pas concerné par le champ d'application de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles dite « IED » adoptée le 24 novembre 2010.

2.5 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SITE EN TERME DE CONSOMMATIONS ET D'EMISSIONS

2.5.1 Eau

2.5.1.1 Nature de l'approvisionnement et consommation en eau

L'eau utilisée pour les besoins de l'activité provient du réseau d'adduction d'eau potable de la zone.

Il ne sera réalisé aucun forage ou prélèvement d'eaux souterraines.

La consommation d'eau en 2016 était de 420 m³ dont :

- 334 m³ concernant l'eau à usage domestique,
- 84 m³ environ lié à la pulvérisation d'eau sous forme de gouttelettes sur la colle au niveau de la ligne de collage (bâtiment sud) (afin d'assurer la réaction de la colle),
- 2 m³ dans le cadre des essais des robinets d'incendie armés (RIA).

2.5.1.2 Caractérisation des effluents

Les eaux et rejets liquides issus du site sont classés en plusieurs catégories, ceux émis en conditions normales d'exploitation et ceux liés à un dysfonctionnement ou accident.

Les rejets liés à l'exploitation du site hors situation accidentelles sont les eaux usées et les eaux pluviales qui proviennent des toitures et chaussées.

Les rejets susceptibles d'être générés accidentellement peuvent être issus :

- de déversements accidentels de produits liquides ;
- des eaux d'extinction en cas d'incendie.

Aucun effluent liquide n'est lié aux procédés industriels.



Eaux usées

Dans l'établissement, l'eau sert principalement aux besoins domestiques :

- robinetteries;
- installations sanitaires : cabinets d'aisance et douches.

Les eaux usées sont constituées pour l'essentiel des eaux d'origine domestique, c'est-à-dire des eaux vannes des installations sanitaires véhiculant une charge organique.

La consommation d'eau à usage domestique représente 334 m³ par an ce qui correspond globalement à celle de 9 équivalent-habitants environ.



Eaux pluviales

En dehors des eaux qui s'infiltrent au sol, au droit des espaces libres, les eaux pluviales sont celles récupérées sur les surfaces imperméabilisées. Elles sont constituées des eaux de toiture ainsi que des eaux de voiries.

Les eaux collectées sur les voiries et parkings sont principalement chargées en matières en suspension et en éléments traces d'hydrocarbures.

2.5.1.3 Canalisations d'eau

Alimentation en eau potable

Le bâtiment est raccordé à l'eau potable de la commune au niveau de l'entrée du site.

Assainissement eaux usées

Les eaux sanitaires sont collectées et acheminées vers le réseau d'assainissement communal.

Eaux pluviales

Ces eaux sont actuellement récupérées par les regards installés sur le site et rejetées directement dans le réseau pluvial public.

Eaux incendie

L'eau nécessaire à l'alimentation des Robinets d'Incendie Armés (RIA) provient de l'adduction en eau potable de la commune. Un poteau incendie est également présent à quelques mètres à l'entrée du site, le long de la voie publique.



2.5.2 Air

2.5.2.1 Nature des émissions atmosphériques

Emissions liées aux procédés de fabrication du site

Les émissions atmosphériques présentes sur le site sont limitées à des extractions aux postes de travail :

- **Les poussières issues de l'atelier à bois** où les équipements de travail sont raccordés à des installations d'aspirations centralisées ou individuelles.

Les émissions sont traitées par un cyclone avant rejet dans l'atmosphère et récupération des poussières bois dans une benne.

Une campagne de mesure réalisée en octobre 2017 montre les résultats suivants :

- Concentration en poussières : 2,78 mg/Nm³
- Flux : 0,017 kg/h

- **Pour l'atelier de collage** au NOVAFLEX NL 30, un extracteur d'air en ambiance de travail est présent. Les émissions sont canalisées avec un rejet en façade à 3,8 m de hauteur.

Les substances composant cette colle sont :

- Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé (n° CAS : 9016-87-9) : 10 - < 20%
- Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic, <5% n-hexane (n° CE : 921-024-6) : 5 - < 10%
- n-hexane (n° CAS : 110-54-3) : 0,1 - < 1%
- Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate : 0,01 - < 0,1%

Cette colle ne comporte pas de substances avec les mentions de dangers H340, H350, H350i, H360D, H360F.

Une campagne de mesure réalisée en octobre 2017 montre les résultats suivants :

- Concentration en COVT : 39,1 mg/Nm³
- Flux : 0,036 kg/h

Emissions liées aux activités annexes du site

Les émissions atmosphériques autres que celles liées à la production sur le site sont liées :

- au trafic routier pour l'import de marchandises et l'export de produits finis, la circulation des véhicules du personnel et celle des engins de manutention: émissions des gaz de combustion moteur (CO₂, CO, NOx, poussières,...). Ces émissions sont limitées au regard du faible trafic généré par le site.
- au rejet des installations de combustion des chaudières fonctionnant au GPL. Ces émissions sont limitées au regard du combustible et de la faible puissance des installations (464 kW au total).

2.5.3 Déchets

2.5.3.1 Généralités

Les grandes catégories de déchets sont présentées ci-dessous :

- **Déchets inertes** : ils sont inertes du point de vue chimique et physique ; ils sont constitués surtout de déblais, de stériles des activités extractives, de produits de démolitions, etc., ne contenant pas de substances toxiques ou dangereuses, et non souillés par ces substances.
- **Déchets industriels banals** : ils sont également solides à l'état brut et de nature assimilable à celle des ordures ménagères ; ils peuvent être traités de la même façon et en même temps ; comme les déchets inertes, ils ne contiennent pas de substances toxiques ou dangereuses.
- **Déchets dangereux** : ils sont spécifiques des activités qui les génèrent ; ils contiennent des éléments nocifs ou dangereux à différents titres (toxicité chimique ou biologique, risques d'incendie ou d'explosion, radioactivité, etc.) et impliquent des précautions particulières d'élimination.
- **Déchets non dangereux** : les déchets non dangereux sont les déchets qui ne présentent aucune des propriétés de dangers énumérées à l'annexe I de l'article R.541-8 du Code de l'Environnement (toxique, explosif, corrosif,...).

2.5.3.2 Nature des déchets générés

Les déchets qui sont produits sur le site sont de plusieurs origines :

Déchets provenant du fonctionnement de l'activité industrielle du site

L'activité du site génère peu de types de déchets, il s'agit de déchets non dangereux :

- pour l'essentiel des chutes issues de la découpe des matières premières : tôle, acier, matières plastiques, bois et polystyrène ;
- d'emballages : cartons, films plastiques, palettes perdues ou abîmées en très faible quantité ;
- poussières issues des systèmes d'aspiration (bois et PSE en sacs).

Les contenants et fûts de colle sont consignés et sont repris par le fournisseur pour la colle NOVAFLEX.

Déchets provenant des bureaux (ordures ménagères)

Il s'agit pour l'essentiel de :

- papiers ;
- déchets de nettoyage (sacs d'aspirateur, ...) ;
- gobelets plastiques ;
- bouteilles verre et plastiques, boîtes de boisson aluminium ;
- reliefs de repas provenant du personnel déjeunant sur place.

Déchets provenant des opérations d'entretien

Compte tenu de l'absence d'installations techniques fixes (autre que les chaudières), les déchets d'entretien mécanique sont très limités en quantité. Ils sont essentiellement constitués de :

- déchets métalliques provenant d'opérations de réparation éventuelles au niveau du bâtiment ou des modifications dans l'aménagement des racks ;
- huiles de lubrification, huiles hydrauliques, chiffons souillés provenant des opérations d'entretien réalisées sur les chariots de manutention.

Le prestataire reprend tous les fluides et chiffons souillés lors des opérations de maintenance.

2.5.3.3 Caractéristiques des déchets produits par l'établissement

L'identification des déchets se fait à partir de la classification des déchets donnée dans l'annexe de la décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 (art. R541-7 du Code de l'Environnement).

Le tableau ci-après recense tous les déchets produits par l'établissement, les quantités et les modes d'élimination.

Les déchets classés comme dangereux seront marqués d'un astérisque *.

DECHET Désignation	Code ⁽¹⁾	Quantité générée par an (estimation)	Stockage Maximum	Enlèvement	Traitement	
					Où et Qui	Type de traitement (élimination / valorisation)
Bois	19 12 07	45m ³	Benne 30 m ³	SUEZ	Au dépôt Suez Entraigues	Valorisation
Cartons	19 12 01		Benne 15 m ³			
Déchets communs	20 01 99		Benne 30 m ³			
Polystyrène expansé	-	500 m ³	Stockage au sol et en sacs	Reprise fournisseur PLACO Saint-Gobain		
Matières plastiques	15 01 02	15m ³ tous les 2 mois	Stockage au sol en case de 20 m ²	Brutus (Vedène)	-	Valorisation
Tôles acier et aluminium	16 01 18 17 04 07	84,7 t	Benne 30 m ³	GDE (Sorgues)	ECORE (Sorgues)	Valorisation
Bois copeaux	20 01 99	250kg/an	Benne de 25m ³	SUEZ tous les 4 ans	Au dépôt Suez Entraigues	Valorisation

⁽¹⁾ annexe de la décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 (art. R541-7 du Code de l'Environnement)

2.5.4 Bruit

Les principales émissions sonores liées aux procédés de fabrication des panneaux et portes isothermes proviennent essentiellement des activités de découpe et travail des métaux et autres matières premières. Néanmoins, ces émissions sonores sont atténuées du fait qu'elles se déroulent à l'intérieur d'un bâtiment.

Par ailleurs, d'autres opérations peuvent être génératrices de bruit sur le site :

- Le trafic engendré par l'activité : camions et véhicules légers ;
- Les opérations de manutention par les chariots élévateurs ;
- Les livraisons et manutentions de bennes à déchets.

2.5.5 Accès au site et trafic

L'accès au site par les véhicules lourds est assuré :

- En approche depuis l'Ouest (Nîmes, Avignon,...) par l'A9 puis la D225,
- Depuis le Nord (Montélimar, Orange,...) par l'A7 au nord de Vedène,
- Par l'Est (Cavaillon, Aix-en-Provence,...) par l'A7 au sud de Vedène,

Ces parcours s'enchaînent ensuite par un passage par la D53 et arrive au site en empruntant l'avenue Vidier.

Le trafic routier induit par l'activité du site est variable en fonction des périodes. Il est constitué :

- du trafic de véhicules légers induit par les mouvements du personnel d'exploitation du site : environ 22 véhicules soit 44 mouvements ;
- du trafic de véhicules routiers de tonnages et volumes divers : environ 5 véhicules par jour soit 10 mouvements. Ces camions servent tant à l'approvisionnement de marchandises qu'à l'expédition des produits finis.

Le site fonctionne du lundi au vendredi de 6h30 à 16h pour l'activité et 8h à 19h pour le personnel de bureaux hors jours fériés. Le site est également fermé durant une à deux semaines en période hivernale.

2.5.6 Energie

Les principales sources d'énergie consommées sur le site sont :

- l'électricité, pour les besoins de fonctionnement des différents équipements, ainsi que pour les besoins des bureaux ; la consommation annuelle est de 106 MWh (chiffre 2016).
- le GPL utilisé pour l'alimentation des deux chaudières. La consommation annuelle est de 4 431 kg (chiffre 2016).
- Du GNR pour l'alimentation des engins de manutention. La consommation annuelle est de 2 966 l (chiffre 2016).

3 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente les éléments principaux issus de l'état initial.

Milieu physique	Géologie	Calcaires argileux (Barrémien)
	Hydrologie	Aucun cours d'eau pérenne n'est identifié sur le site Présence de quelques surfaces en eau dans l'aire d'étude Canal Crillon à l'Ouest du site Site à 2,9 km à l'Est du Rhône
	Hydrogéologie	Sensibilité très faible à inexistante de remontée de nappe (socle sédimentaire)
	Captage AEP	Le site n'est pas implanté dans le périmètre de protection d'un captage AEP ni dans une Aire d'Alimentation de Captage.
	Climat	Climat méditerranéen
	Risques naturels	Le site de Dreyer est localisé dans une zone de sismicité modérée et un risque de retrait-gonflement argile moyen. Le site ne se trouve pas dans les zones définies par le Territoire à Risques Inondation de portée nationale Avignon – Plaine du Tricastin – Basse vallée de la Durance. La commune n'est pas concernée par un PPRN.
Milieus naturels	Zones protégées	Aucune ZNIEFF de type I ou II n'est située sur le site, les plus proches se trouvent respectivement à au moins 4 et 3 km du site. Aucune zone NATURA 2000 n'est présente à proximité du site. Les zones les plus proches désignées au titre de la directive Habitats se situent à 3 km et celle au titre de la directive Oiseaux à 7 km. Le site n'est pas implanté au droit d'une zone couverte par un arrêté biotope, parc ou réserve naturels.
	Zones humides	Zone RAMSAR la plus proche du site à 40km du site (Camargue) Zone humide identifiée Canal de Vaucluse (84CEN0187) à 1,6 km du site.
	Continuités écologiques	Le site n'est pas implanté dans une zone pouvant présenter des continuités écologiques. Ce dernier est indiqué comme territoire artificialisé.
	Inventaires de terrain	Le site est déjà en totalité artificialisé et n'est donc pas susceptible de présenter à ce titre de richesse particulière.
Patrimoine historique et paysager	Paysage	Le territoire appartient à l'unité paysagère du Couloir Rhodanien et à proximité de celle de la plaine Comtadine
	Patrimoine culturel - architectural	Pas de monument historique dans un rayon de 500 m ou de site patrimonial remarquable.
	Protections réglementaires	Site classé « domaine de Roberty, au Pontet » situé à 600 m environ.

Environnement humain	Population – habitations	Une habitation d'un tiers est présente en périphérie directe du site industriel. La première zone d'habitations est située à 250 m à l'ouest de l'emprise du site
	Activités artisanales / industrielles	Site implanté dans une zone dédiée à l'activité artisanale et industrielle. Aucun site SEVESO à proximité du site ou sur la commune. Dans l'environnement immédiat du site : entrepôt de distribution de produits alimentaires, stockage et vente de bois et panneaux, magasin de vente d'équipements de golf Site ICPE dans l'aire d'étude encore en activité : 2 installations de collecte, traitement et élimination des déchets selon la base des installations classées au 20/09/2017
	Zones de loisirs	Zones de loisirs recensées dans l'aire d'étude : - Salle de spectacles (280 m) - Centre de loisirs (420 m) - Centre équestre (480 m) - Campings (655 m) - Stades sportifs en plein air à l'est et au sud (750m et 900 m)
	ERP de type commerces	- Commerce de vente d'équipements de golf (50 m) - Magasin de surplus militaire (120m) - Pharmacie (130 m) - Magasin de matériel pour piscine (130 m) - Boulangeries (130 et 185 m) - Magasin matériel de sport (200 m) - Magasin de pièces de rechange automobiles (290 m) Les autres commerces sont situés à 300m ou plus.
	Autres ERP	- Témoins de Jéhovah à 230 m à l'Est du site - Ecoles primaires et maternelles à 1,2 km à l'ouest et 1,1 km à l'est du site - Etablissement régional enseignement adapté (730 m)
	Zones agricoles	Présence de quelques zones agricoles dans l'aire d'étude telles que des prairies permanentes ou temporaires ou encore oliviers
	Zones forestières	Présence de quelques zones forestières dispersées dans l'aire d'étude (majoritairement de types mélange de feuillus avec parfois conifères, feuillus purs en îlots et un peuplement d'Alep pur)
	Voies de communication	Réseau routier constituée par la RD53 et à proximité de l'autoroute A7
	Urbanisme	Plan Local d'Urbanisme en cours, prescrit depuis le 3 décembre 2015, anciennement POS
	Risques technologiques	Le site ne fait pas partie d'un rayon de PPRT
Cadre de vie	Qualité de l'air	Qualité de l'air, suivi par Air Paca, marquée selon les polluants par le trafic routier, les émissions industrielles, la production d'énergie ou le secteur résidentiel et tertiaire.
	Bruit	Environnement sonore marqué par le trafic routier (sur l'avenue Vidier classée en catégorie 3 et à proximité de l'autoroute A7 et de la D53 également classées). Les activités industrielles voisines participent également au bruit ambiant.
	Pollution lumineuse	Pollution lumineuse marquée

4 ANALYSE DES EFFETS ET MESURES ASSOCIEES

4.1 EFFETS SUR LE MILIEU PHYSIQUE

4.1.1 Sols et sous-sols

D'une façon générale, les risques potentiels sur le sol et le sous-sol peuvent provenir essentiellement d'un déversement accidentel d'un produit stocké ou manutentionné (ou d'eaux d'extinction incendie), avec contact de ce produit avec le sol (et migration de la pollution vers le sous-sol).

→ Mesures présentes sur site

Les stockages sont présents sur des zones imperméabilisées, la quasi-totalité du site étant d'ailleurs imperméabilisée.

Les stockages de produits potentiellement polluants sont réalisés sous abri et il n'y a pas de stockage enterré sur le site.

A ce titre, il n'y a donc pas de risque de pollution du sol et sous-sol sur le site.

4.1.2 Effets sur l'eau

D'une façon générale, les risques potentiels peuvent provenir :

- d'une modification physique et/ou chimique des eaux, d'une perturbation du milieu naturel, suite à un déversement ponctuel, périodique ou chronique dans le milieu naturel ;
- d'une contamination indirecte par accumulation au long de la chaîne alimentaire.

Les rejets aqueux du site sont les suivants :

- **rejets sanitaires** : le risque au niveau des rejets sanitaires est associé à la présence dans ces effluents de germes pathogènes et d'une charge organique polluante. Néanmoins, ces eaux sont collectées et acheminées vers le réseau d'eaux usées communal avant d'être traitées dans une station d'épuration;
- **rejets d'eaux pluviales** : Les eaux pluviales de voirie sont susceptibles d'entraîner principalement des poussières ainsi que des traces de boues et d'huiles/ hydrocarbures laissées par les véhicules à moteur sur le sol. Les eaux pluviales sont envoyées vers le réseau d'eaux pluviales de la commune, ces eaux étant traitées dans la station d'épuration de Morières-lès-Avignon.

Aucun effluent industriel n'est produit.

Rappelons que le site est déjà existant et raccordé au réseau public d'assainissement. Aucune extension n'est prévue et le volume de ruissellement ne sera donc pas augmenté.

Les rejets potentiels en cas de situation accidentelle sont les déversements de produits liquides (colle ou fioul notamment) et ceux liés aux eaux d'extinction lors d'incendies.

→ Mesures relatives à la gestion des eaux

DREYER prendra les mesures suivantes :

- Traitement des eaux pluviales de voiries par un séparateur d'hydrocarbures de classe 1 (rejet en hydrocarbures inférieur à 5 mg/l) avant rejet dans le réseau d'eaux pluviales communal ;
- La création d'un bassin de rétention des eaux pour collecter les eaux de ruissellement sur la base d'un orage décennal sera étudiée (étude courant 2018).

→ Mesures relatives aux risques de pollution accidentelle

Les risques de pollution accidentelle sur le site sont maîtrisés en partie par le stockage de matériaux et produits sur des aires imperméabilisées et à l'abri des précipitations. Par ailleurs, aucun stockage enterré n'est présent sur le site.

La possibilité de confiner les eaux d'extinction incendie au niveau d'un bassin de rétention sera étudiée.

Le stockage des liquides sera réalisé sur des rétentions suffisamment dimensionnées, de volume au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes : 100 % de la capacité du plus grand réservoir ou 50 % de la capacité des réservoirs associés.

4.1.3 Ressource en eau

→ Mesures relatives à la ressource en eau

Actuellement, un clapet anti-retour est présent au niveau du réseau d'alimentation incendie.

Un dispositif de disconnexion (clapet anti-retour) sera installé (sous 6 mois) sur le réseau d'alimentation en eau potable conformément à l'article 16 de l'arrêté du 2 février 1998 modifié. Ce dispositif permettra d'éviter une éventuelle pollution du réseau public d'eau potable de la zone par des phénomènes de retour.

Par ailleurs, un suivi régulier de la consommation en eau permet de détecter tout problème éventuel notamment des fuites.

4.2 GESTION DES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

4.2.1 Emissions liées au trafic routier

Les émissions induites par le trafic routier se trouvent réduites :

- par la mise en circulation de véhicules conformes au code de la route ;
- par le caractère marginal du trafic par rapport à celui drainé par les grands axes routiers et autoroutiers proches ;
- par l'obligation des véhicules en cours de chargement ou de déchargement, d'avoir leur moteur à l'arrêt.

4.2.2 Emissions liées aux installations de combustion et à la production

Les effets sur l'environnement des gaz de combustion venant des installations de chauffage se trouvent limités par la faible puissance des installations de combustion (464 kW au total) et par la nature du combustible (GPL).

4.2.3 Emissions liées aux installations liées à la production

Les émissions relatives aux activités de production du site sont induites par les rejets des extracteurs d'air situés au niveau des postes de travail :

- o des vapeurs au niveau de l'atelier de collage par un point de rejet en façade (aucune substance utilisée ne présente de mention de danger H340, H350, H350i, H360D, H360F),
- o des rejets en toiture des zones de découpe bois où la collecte des poussières est assurée et des équipements de type cyclones sont présents.

→ Mesures relatives aux installations liées à la production

Des mesures ont été réalisées en octobre 2017 au niveau de chacun de deux points de rejet précédents, afin de déterminer les concentrations et flux en polluants.

Ces mesures montrent des flux très limités en poussières (0,01 kg/h) et COVT (0,036 kg/h).

4.3 GESTION DES EMISSIONS SONORES

L'établissement s'inscrit dans une zone d'activité industrielle. La première zone d'habitations est située à 250 m à l'ouest de l'emprise du site. Cependant, une habitation d'un tiers est présente en périphérie directe du site industriel, à l'est du site.

Le niveau sonore ambiant (bruit de fond) est principalement lié au réseau routier local où le trafic y est très important.

→ Mesures limitant ou évaluant l'impact sonore

Les dispositions suivantes contribuent à limiter l'impact sonore de l'établissement :

- les activités de production sont réalisées à l'intérieur de bâtiment ;
- la clôture en limite de site est constituée par des panneaux isolants, qui jouent un rôle d'écran acoustique vis-à-vis de l'extérieur ;
- les activités du site sont réalisées principalement en période diurne ;
- la vitesse de circulation est réduite à l'intérieur du site (20 km/h) ;

Par ailleurs, afin d'évaluer précisément les niveaux et impacts sonores du site, des mesures des niveaux sonores en limite de site et mesure de l'émergence au niveau de l'habitation voisine sont prévues (décembre 2017).

4.4 GESTION DES DECHETS

Le mode de gestion des déchets générés par l'activité du site ne permet pas d'envisager d'impact direct à court, moyen ou long terme sur l'environnement ou sur la santé publique.

L'activité du site génère peu de types de déchets constitués de déchets non dangereux.

→ Mesures de prévention ou de réduction des effets

Les principales dispositions suivantes sont prises :

- une quantité limitée de déchets présents sur site ;
- une durée de stockage limitée et un stockage sur des aires imperméabilisées ;
- un accès interdit à toute personne étrangère au site ;
- les déchets sont triés selon leur nature afin de les acheminer vers la filière la plus adaptée. Ils sont valorisés lorsque que cela est possible (essentiellement valorisation matière).

Le recours à des prestataires autorisés conformément à la réglementation permet de garantir des niveaux de risque acceptables, l'autorisation des prestataires éliminant des déchets étant subordonnée notamment à la réalisation d'une étude d'impact.

4.5 EFFETS SUR LES MILIEUX NATURELS

Il faut tout d'abord noter que le site n'est pas implanté dans une ZNIEFF, une zone Natura 2000, un arrêté de protection de biotope ni dans un Parc Naturel ou dans une réserve naturelle.

Le site est déjà en place et aucun projet de construction ou d'agrandissement n'est prévu.

Le terrain est déjà artificialisé et imperméabilisé en quasi-totalité.

De plus, les activités du site ne sont pas en elles-mêmes susceptibles de provoquer directement d'altérations significatives dans les milieux environnants et dans les zones présentant un intérêt écologique.

4.6 EFFETS SUR LE PAYSAGE

Le site se trouve dans une zone d'activité industrielle qui compte déjà plusieurs bâtiments de hauteur et volumétrie similaires, voir supérieurs.

Les bâtiments sont d'une hauteur peu importante (hauteurs inférieures à 7 m) et le site est situé en dehors des périmètres de protection de monuments historiques et des sites classés ou inscrits.

Le site n'a pas d'impact visuel particulier dans le paysage environnant.

4.7 EFFETS SUR LA SANTE

Pour rappel, des effets sur la santé ne peuvent être envisageables que si trois paramètres essentiels sont réunis :

- une ou plusieurs sources de pollution : le ou les « dangers »,
- une ou plusieurs cibles, c'est-à-dire des populations susceptibles d'être impactées par la pollution,
- un mode de transfert allant de sources de pollution vers les populations « cibles ».

Les émissions du site pouvant atteindre les cibles environnantes sont constituées par les émissions atmosphériques. Les émissions du procédé apparaissent limitées de par leur nature (extractions aux postes de travail) et la nature des effluents (absence des mentions de dangers H340, H350, H350i, H360D, H360F, absence de rejet de composés bioaccumulables).

Des mesures de rejet ont été réalisées pour apprécier plus précisément les flux de polluants. Ces mesures montrent des flux très limités (0,017 kg/h de poussières et 0,036 kg/h de COVT).

Les autres type émissions atmosphériques ne sont pas significatives (trafic du site non significatif, faible puissance des installations de combustion) au regard des autres sources de pollution présentes dans l'environnement du site.

Au regard de ces éléments, le site n'apparaît donc pas susceptible d'avoir des effets particuliers sur la santé humaine.

4.8 ANALYSE DES EFFETS CUMULES

Le site internet de la DREAL PACA a été consulté afin d'identifier les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale aux environs du site.

Parmi ces projets, certains liés à des installations classées se trouvent sur Vedène et les communes limitrophes:

- Vedène : un pôle de valorisation énergie – matières,
- Entraigues-sur-la-Sorgue : 2 plateformes logistiques, un pôle valorisation et traitement de déchets non dangereux,
- Le Pontet : un centre de récupération de métaux ferreux et non ferreux et de déchets dangereux,
- Sorgues : une centrale photovoltaïque, deux centrales mobiles d'enrobage.

Du fait de l'éloignement de ces projets et de la nature de ces projets, aucun effet cumulé n'est à prendre en compte.

5 CONCLUSION

L'objectif est de régulariser la situation d'un site de production de portes et panneaux isothermes situé sur la commune de Vedène, au titre des ICPE.

Le site est déjà existant et artificialisé sur toute sa superficie, qui s'étend sur 12 641 m². Il est caractérisé principalement par la présence d'un bâtiment principal de production, de deux bâtiments annexes et d'espaces de stockage extérieurs pour les matières premières et produits finis. La production peut se résumer essentiellement au collage de différents matériaux (principalement du polystyrène ignifugé avec des feuilles métalliques).

Le site ne possède pas d'enjeux écologiques particuliers. Au vu de son éloignement aux lieux sensibles et à son exploitation, le projet n'est pas de nature à avoir des incidences particulières sur l'environnement ou sur le patrimoine culturel et historique.

Le principal élément ressortant de l'état initial est la présence d'une habitation en limite Est du site.

Le site n'est pas à l'origine de rejets d'effluents autre que des eaux sanitaires et eaux pluviales, ces effluents étant rejetés dans le réseau public. Il est projeté d'améliorer la gestion actuelle de ces effluents avec la mise en place d'un séparateur à hydrocarbures de classe 1 et l'étude de la possibilité de mise en place d'un bassin de rétention sur la base d'une pluie décennale.

Les effluents atmosphériques se trouvent limités à des extractions aux postes de travail, avec l'absence de rejets de composés bioaccumulables ou avec des mentions de danger H340, H350, H350i, H360D, H360F. Les mesures des rejets atmosphériques réalisées pour apprécier l'importance des flux de polluants émis montrent des flux très limités.

La présence des activités de production à l'intérieur d'un bâtiment, et la présence d'un mur périphérique constitué de panneaux isolants jouant un rôle d'écran acoustique permet de limiter les émissions sonores dans le voisinage. Des mesures des niveaux sonores permettront d'apprécier les niveaux en limite de site et l'émergence au niveau de l'habitation voisine.

De par l'activité même du site, les impacts aujourd'hui apparaissent limités. Dans le cadre de la constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale, il est prévu pour cette régularisation la mise en place de dispositifs de maîtrise des impacts potentiels (gestion des eaux pluviales) et une amélioration de la connaissance des émissions du site (sonores et atmosphériques)